



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Paris, le 30 septembre 2021
N°1467

Troisième réunion du Conseil national de l'hydrogène

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, a réuni à Bercy les membres du Conseil National de l'Hydrogène (CNH) pour dresser un bilan de l'exécution de la stratégie nationale de développement de l'hydrogène décarboné. Le CNH a présenté les études portées par France Hydrogène et le Comité Stratégique de Filière des Nouveaux Systèmes Energétiques sur la capacité de la France et des filières à atteindre les objectifs de déploiement de l'hydrogène.

Annoncée par le gouvernement le 8 septembre 2020, la stratégie prévoit 7 milliards d'euros de soutien public d'ici 2030 pour assurer la souveraineté technologique française et déployer une capacité de 6,5 GW d'électrolyseurs d'ici 2030 sur le territoire national. L'hydrogène produit permettra de décarboner la mobilité lourde (avions, trains, poids lourds, bus, véhicules utilitaires...) ainsi que l'industrie (aciéries, cimenteries, raffineries...).

1. La filière française accélère ses investissements grâce à l'accompagnement de l'Etat

Le CNH et les services de l'Etat ont constaté une forte dynamique industrielle. **D'ici la fin de l'année, près de 2 milliards d'euros de subventions seront engagés ou en passe de l'être.** Ils permettront de soutenir au total plus d'une centaine de projets.

A date, 286 millions d'euros ont déjà été engagés depuis le début de l'année, correspondant à un investissement total de 952 millions d'euros.

- 51 millions d'euros de soutien public ont été attribués à 42 projets de R&D et d'intégration de technologies hydrogène dans le cadre des appels à projet filière du plan

France Relance¹. Ils représentent 257 millions d'euros d'investissement au total (voir carte en annexe).

- 132 millions d'euros d'aides du Programme des Investissements d'Avenir ont été accordés pour des travaux de R&D relatifs aux avions à hydrogène dans le cadre du CORAC² et pour aider 4 régions (Occitanie, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand-Est) à acquérir 14 trains hydrogène, qui circuleront pour des essais fin 2023. Il s'agit d'un investissement total de 440 millions d'euros.
- 55 millions d'euros, dans le cadre des programmes et équipements prioritaires de recherche, seront engagés sous peu, en faveur des laboratoires et organismes de recherche.
- 48 millions d'euros ont été engagés dans le cadre des appels à projets ADEME en faveur de l'innovation, des démonstrateurs et des écosystèmes, dans 10 projets représentant 255 millions d'euros d'investissement. Des écosystèmes territoriaux d'hydrogène, tels que ceux d'Auxerre, de Rouen, de Limoges, de Cannes, du Grand Belfort, de Guyane, de la Réunion mais aussi des projets privés de logistique urbaine en Ile-de-France seront ainsi accompagnés par l'Etat³. 8 autres écosystèmes territoriaux sont en phase d'instruction finale et pourraient être soutenus en fin d'année. Ce déploiement dans les territoires crée les premiers débouchés pour les industriels et fait émerger une infrastructure pour la mobilité, avec plus 30 stations de recharge et environ 300 véhicules routiers (bus, bennes à ordures ménagères, véhicules utilitaires) à hydrogène à venir. Par ailleurs, cet appel à projets, qui vient de se clôturer, sera prochainement relancé.

D'ici la fin de l'année 1,7 millions d'euros supplémentaires devraient être engagés ou en passe de l'être.

Les appels à projets de l'ADEME devraient permettre de sélectionner des nouveaux projets pour une centaine de millions d'euros de subventions.

Dans le cadre du Projet Important d'Intérêt Européen Commun (PIIEC), 15 projets d'envergure français ont été déjà prénotifiés à la Commission début septembre. Ils permettraient d'engager la totalité des crédits, soit 1,575 milliards d'euros, prévus dans le cadre de France Relance et du Programme des Investissements d'Avenir, dès la validation de la Commission, qui devrait intervenir fin 2021. Les 15 projets IPCEI français, qui ont été prénotifiés, représentent un potentiel d'investissement de 5,8 milliards d'euros, et concernent :

- des gigafactories de production d'électrolyseurs ;
- des gigafactories de production des équipements pour la mobilité (piles à combustible, réservoirs, matériaux...) ou des trains à hydrogène ;
- la décarbonation de l'industrie lourde (raffineries, cimenteries, aciéries).

¹ Les subventions proviennent des fonds de modernisation automobile et aéronautique, du soutien aux projets industriels dans les territoires, du Programme Investissements d'Avenir dans le cadre du Comité d'orientation de la recherche pour l'automobile et les mobilités (CORAM).

² Conseil pour la recherche aéronautique civile

³ Projets dont les noms sont précisés sur la carte en annexe

2. Les études portées par la filière confirment la pertinence des objectifs de déploiement de la stratégie nationale

Les études portées par France Hydrogène, le Comité stratégique de filière Nouveaux systèmes énergétiques et le CNH confortent l'objectif fixé par la stratégie d'accélération de l'hydrogène décarboné, d'installation de 6,5 GW d'électrolyseurs d'ici 2030. Les gigafactories de production d'électrolyseurs, de stations de recharge, de réservoirs, de piles à combustible sont suffisantes pour équiper le territoire national et déployer l'hydrogène conformément à la stratégie nationale. Cependant le soutien apporté par l'Etat et les collectivités, au travers notamment de l'IPCEI, sera déterminant.

Le développement de l'hydrogène se concentrera dans un premier temps dans 7 bassins industriels majeurs en France (voir en Annexe 2). Leur interconnexion grâce à des infrastructures de transport reliant les bassins n'est pas une priorité immédiate mais pourra être envisagée à moyen terme dans le cadre de schémas multirégionaux de déploiement de la chaîne d'approvisionnement d'hydrogène.

3. L'Etat et France Hydrogène travaillent à une analyse exhaustive de l'ensemble de la réglementation liée à l'hydrogène

Les administrations du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance ont lancé le 28 mai 2021 une première réunion de travail avec France Hydrogène, les comités stratégiques de filière et les membres du CNH autour des enjeux réglementaires. France Hydrogène en collaboration avec l'ensemble des fédérations professionnelles (Chimie, UFIP, GIFAS, PFA, A3M, Ferroviaire, Maritime) a recueilli les problématiques réglementaires identifiées, qui ont été regroupées dans 8 thématiques, relatives à la production, le stockage, les réseaux, le transport, la distribution, les véhicules, la fiscalité, les marchés publics. Chacune des thématiques donnera lieu à un ou plusieurs groupes de travail spécifiques réunissant des experts des entreprises et les directions compétentes de l'administration.

D'ores et déjà un projet de feuille de route conjointe entre France Hydrogène et la DGPR (Direction générale de la prévention des risques) a été élaborée pour faire évoluer la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), relative aux rubriques de la nomenclature ICPE traitant de la distribution, du stockage et de la production d'hydrogène.

La prochaine réunion du CNH permettra de faire le point sur l'avancée de ces travaux, mais également d'aborder les questions relatives à la normalisation ou à la formation.

ANNEXE 1 – Nouveaux projets soutenus dans le cadre de France Relance

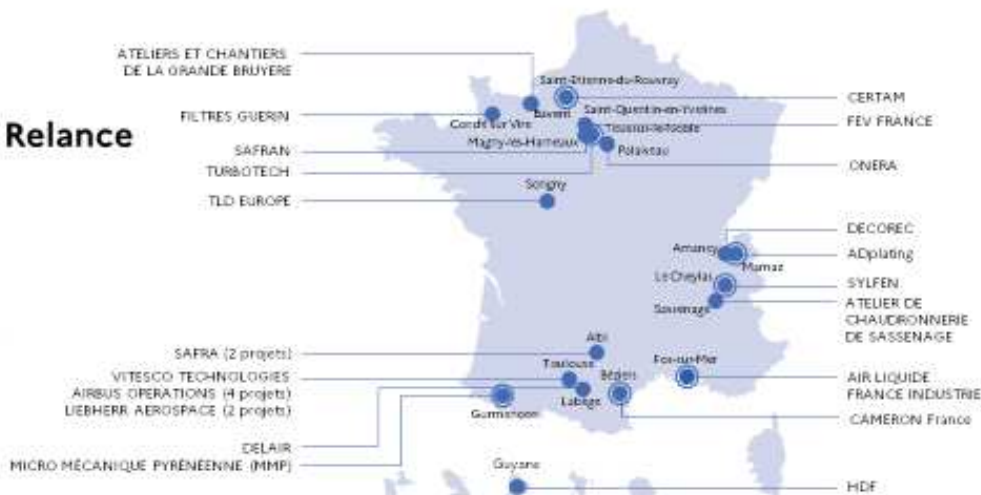
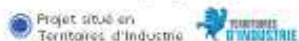


Projets hydrogène soutenus par France Relance

depuis le dernier Conseil national de l'Hydrogène du 25 février 2021

26 projets sur le plan de relance industrielle

Localisation des projets :



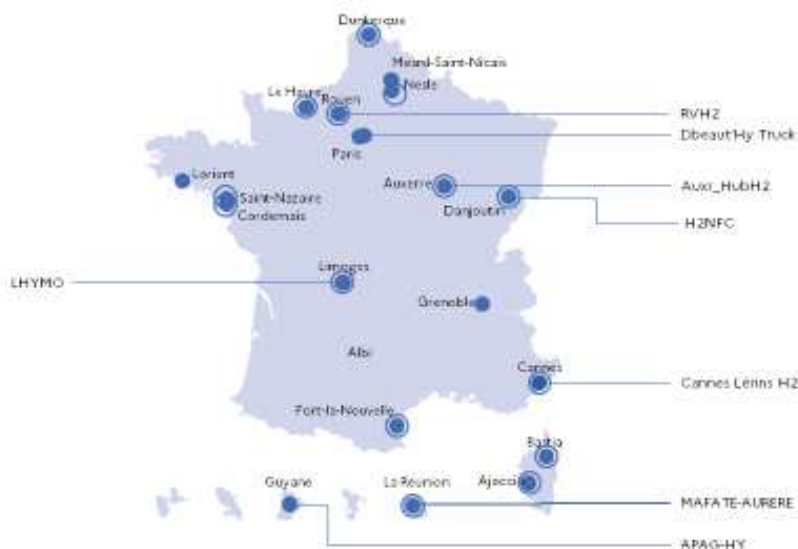
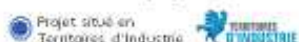
source : DGE, DTI, BPI, ADEME



Projets de l'appel à projets « Écosystèmes territoriaux »

21 projets

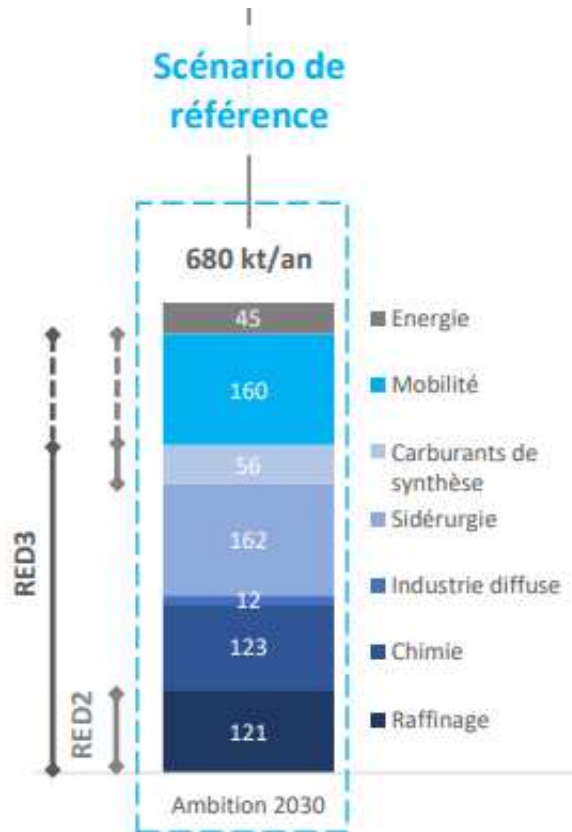
Localisation des projets :



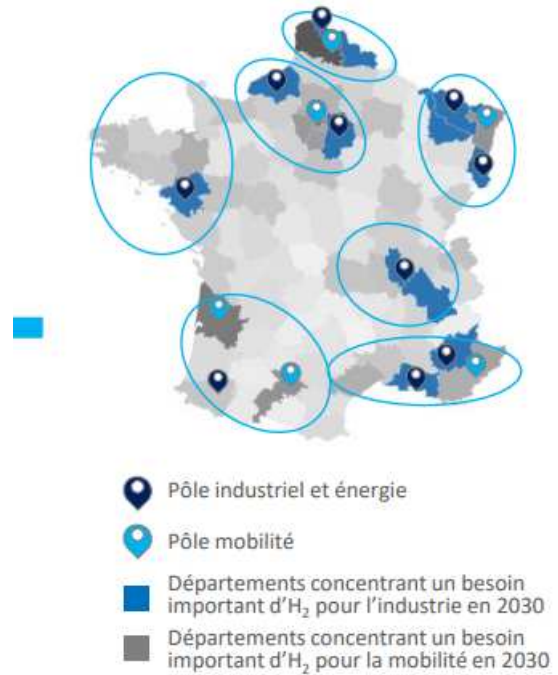
source : DGE, DTI, ADEME

ANNEXE 2 – Besoins en hydrogène décarboné en France à horizon 2030

Etude HINICIO, pour France Hydrogène



85% de la demande potentielle est concentrée dans 7 bassins en 2030



Contacts presse :

Cabinet de Barbara Pompili

01 40 81 78 31- secretariat.communication@ecologie.gouv.fr

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13 - presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr